

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance exceptionnelle n° 120 du 29 septembre 2022, 12h00

En visioconférence

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 10 novembre 2022**

**Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation**

**SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :**

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET, Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER (pouvoir), Sophie DE CACQUERAY (pouvoir), Sébastien FOURNIER, Julien FROMONOT, Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT.

**Collège des Usagers :** Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET, Damien JARFAUT (pouvoir), Servane LAHUEC (pouvoir), Théo LESCENT, Christophe LIN, Alexandre SIMEONI, Logan THEBERT.

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE (absente), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

**Membres en exercice : 39**

**Quorum : 20**

**Nombre de présents ou représentés : 26**

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Sébastien COLSON, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL LAMBERT, Frédéric LOMBARD, Jean-Louis MORO, Dany MOURGUIART, Christophe PELLEGRINO, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Pascal RATHELOT, Anne RIBAUD, Anaïs SAINT JONSSON, Patricia SANCHEZ, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI.

**ORDRE DU JOUR :**

**I. FORMATION/PÉDAGOGIE**

- Demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2022/2023
- Mise à jour du Socle commun des bonus, à compter de 2022/2023
- Blended intensive programmes (BIP) / Programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023



**Le VP Formation** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 12h02. Il annonce que la prochaine CFVU sera organisée en distanciel car peu de points seront examinés, puis elle sera suivie d'une séance restreinte aux enseignants et enseignants-chercheurs. La séance du mois de novembre sera en présentiel, à Marseille.



## **I. FORMATION/PÉDAGOGIE**

### **1) Demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2022/2023**

**Le VP formation** rappelle que cette CFVU exceptionnelle est organisée afin de formaliser les dernières M3C avant affichage. Il restait des formations à examiner à la FSMPM pour les diplômes de formation générale, approfondie et les diplômes d'État. Les composantes FDSP et FEG ont également intégré des modifications liées à l'accès santé et la FSS et l'IMPGT ont procédé à quelques ajustements de niveau 3.

Il propose au vote le tableau récapitulatif.

#### **Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), présentées par les composantes FDSP, FEG, FSMPM et IMPGT pour 2022/2023.**

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

### **2) Mise à jour du Socle commun des bonus, à compter de 2022/2023**

**Le VP Formation** annonce que le format de ce Socle va être révisé afin de le rendre plus fonctionnel.

Il indique que la modification de ce jour concerne l'engagement étudiant.

Dans le cadre de l'égalité des chances, un tutorat de « Mathématiques » avait été mis en place en collaboration avec le rectorat. Il est question d'intégrer également à ce bonus la discipline « Français » pour les étudiants de L2 au M1 engagés dans le tutorat.

Il commente que cet ajout relance le débat sur le niveau des bacheliers.

**Mme Bagnol** s'interroge sur le cumul des dispositifs, notamment à la FDS où du tutorat étudiant pour la remise à niveau est institué.

**Le VP Formation** explique qu'un étudiant rémunéré ne peut prétendre à un bonus. Il rappelle qu'à partir de janvier 2021, durant la pandémie de Covid-19, l'État avait subventionné des contrats « Engagement étudiants » pour tutorer les premières années en difficulté. Cette subvention a pris fin. En revanche, ce soutien a perduré dans certaines composantes qui ont décidé sur leurs ressources propres de financer ces contrats au vu des besoins constatés.

**M. Leoncini** ne retrouve pas les modifications demandées l'année dernière dans le bonus « Sport » pour les items « Pratique compétitive » et « Pratique d'arbitrage ».

**Mme Almeras** propose que le DEVE se rapproche du SUAPS afin de se concerter sur les éléments votés en juillet 2021.

**Le VP Formation** invite les membres, dans un premier temps, à se prononcer sur l'élément du jour qui consistait à ajouter la discipline « Français » dans l'engagement étudiant.

Dans un deuxième temps, il suggère de noter une réserve pour le bonus « Sport » et de prévoir un vote éventuel lors d'une prochaine séance, si la reformulation modifie le Socle.

#### **Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour du Socle commun des bonus intégrant le tutorat de « Français » dans le bonus « Engagement étudiant », à compter de 2022/2023**

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

### **3) Blended intensive programmes (BIP)/ programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023**

**Le VP Formation** annonce que ce point a été ajouté tardivement car des ajustements avaient été demandés à la FDS. Il remercie par ailleurs Patricia Sanchez de la DEVE pour la coordination.

**Mme Bozzo** rappelle que les programmes proposés par la FDS avaient été validés lors de la CFVU du 15 septembre 2022. Ce nouveau projet ne sera présenté en conseil de composante qu'au mois d'octobre, or la CFVU doit se prononcer ce jour, car il y a une incidence sur les M3C.

Il est question cette fois-ci de mettre en place une thématique de la « transformation digitale et numérique ». Elle évoque à nouveau le fait que les cours en présentiel sont organisés sous format d'école de saison et que les UE hors maquette ne peuvent prétendre à rémunération. Lors de la dernière CFVU, il avait été précisé que les intervenants n'étant pas nécessairement d'AMU, les modalités de paiement dépendaient de leur établissement de rattachement (CNRS, établissement étranger...).

**Le VP Formation** fait procéder au vote du tableau récapitulatif.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 23 voix pour et 3 abstentions, la mise en place d'un Blended intensive programmes (BIP) supplémentaire à la FDS, à compter de 2022/2023**

(Annexe 3 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 12h35.



Lionel NICOD,  
Vice-Président Formation